

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 03/04/02

**Séance du 29 mars 2002
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général,
Jean-Paul VOGEL

PRESENCE

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 29 mars 2002 à 18 h 30 à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

Commission n°1 : finances et personnel

↳ R 1.1.1 - Recrutement du directeur du développement économique :

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil de Communauté décide :

- de recruter un agent contractuel dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 3, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- d'autoriser le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire au budget ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales et frais divers consécutifs à ce recrutement
- de modifier la liste des emplois permanents.

☛ R 1.1.2 - Régime indemnitaire, filière technique :

Lors du Conseil de Communauté du 8 juin 2001, il a été institué une prime de service et de rendement pour les ingénieurs en chef de 1^{ère} catégorie, 2^{ème} classe, à hauteur de 9 % du traitement brut moyen du grade.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'instituer également cette prime de service et de rendement de 9 % du traitement brut moyen du grade pour les ingénieurs en chef de 1^{ère} catégorie 1^{ère} classe.

☛ R 1.1.3 - Convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Comité des Œuvres Sociales :

Le Comité des Œuvres Sociales a pour objet de contribuer à la création et au développement d'œuvres sociales, sportives et culturelles en faveur des agents et anciens agents de la Ville de Besançon, du CCAS de Besançon et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Le C.O.S. s'engage à assurer aux bénéficiaires diverses prestations, en contrepartie, la Communauté d'Agglomération verse une subvention annuelle à hauteur de 1% des rémunérations concernant les emplois permanents du budget de l'année n-1.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer une convention qui sera prochainement conclue avec Mme la Présidente du C.O.S. pour une durée de 3 ans.

☛ R 1.2.1 - Dotation de Solidarité Communautaire

La dotation de solidarité communautaire est constituée de 3 volets : la dotation « richesse », la dotation « population » et la dotation « logements sociaux ».

Le calcul de cette dotation a été fait sur la base des informations issues des fiches D.G.F. 2001 en tenant compte de la répartition « 55 % Besançon et 45 % périphérie ».

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant arrondi de la dotation de solidarité communautaire 2002 et la dotation de chaque commune.

☛ R 1.2.3 - Budget Primitif 2002

Le budget principal et le budget annexe Transports hors opérations d'ordre.

Les budgets primitif principal et annexe transport toutes sections confondues, hors écritures d'ordre, autofinancement et subvention d'équilibre du budget annexe neutralisés mais report compris, s'élève à : 88 981 277,59 € (583 678 919 F) soit une hausse de 2% par rapport au budget 2001

Avec reports	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Administration générale	2 916 105,12	10,00
Incendie	6 530 074,79	
Collèges	381 000,00	
Equipements culturels et sportifs	152 000,00	
Habitat	627 800,00	26 500,00
Politique de la ville	209 475,00	
SYBERT	2 213 835,00	353 000,00
Environnement	97 000,00	30 500,00
Transports	2 193 500,00	1 072 938,82

Subvention d'équilibre	7 264 624,50	
Voirie et stationnement	3 378 612,90	
Aménagement	523 000,00	70 000,00
Projet d'agglomération	274 408,24	
CITE	305 000,00	
Tourisme	200 000,00	
Economie	6 785 071,00	68 600,00
Résultat N-1	non connu	1 386 046,33
FCTVA		359 686,01
Emprunt		5 907 574,71
Charges financières et ICNE	950 000,00	60 000,00
Autres charges et produits	154 900,00	1 000,00
ACTP ¹	24 911 245,10	106 821,48
DSC + DIE (2001)	2 354 490,90	
Fiscalité et compensation		45 702 920,00
DGF		7 276 545,00
TOTAL hors autofinancement	62 422 142,55	62 422 142,55

Avec reports	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Budget annexe Transports	33 823 759,54	23 120 878,97
Emprunt		3 318 923,10
Subvention d'équilibre		6 885 900,00
Reprise anticipé du résultat 01	non connu	498 057,47

A l'unanimité moins 7 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les inscriptions du budget primitif 2002.

A l'unanimité moins 3 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les inscriptions du budget annexe transports.

↳ R 1.2.5 - Taux de la taxe professionnelle unique 2002

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de proroger le taux de taxe professionnelle sur 2002 à 13,34 %.

Commission n°2: économie

↳ R 2.1 - Droit de préemption urbain - Opération d'aménagement « Les Portes de Vesoul » - délégation à la C.A.G.B.

Par délibération du 14 septembre 2001, le Conseil de Communauté a déclaré comme relevant de l'intérêt communautaire la réalisation de la future opération d'aménagement « Les Portes de Vesoul ».

Le droit de préemption urbain, exercé conformément aux délibérations institutives, a donné à la Ville la possibilité d'acquérir par priorité, dans cette zone d'urbanisation future, les biens mis en vente.

Il appartient désormais à la C.A.G.B., compétente pour la création et la réalisation de la future ZAC, d'instituer et d'exercer ce droit de préemption aux fins de préparer la maîtrise foncière de l'opération d'aménagement.

¹ ACTP : Attribution de compensation de TP

Aussi, la Ville de Besançon propose que le droit de préemption urbain soit délégué à la C.A.G.B. (selon les principes de l'article L 211.2 du code de l'urbanisme) sur le périmètre potentiellement nécessaire à la réalisation de la ZAC.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette délégation du droit de préemption urbain de la Ville de Besançon à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur le périmètre défini.

↳ R 2.2 - Promotion économique : adhésion à Franche-Comté Expansion

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'adhérer à Franche-Comté Expansion pour une adhésion annuelle de 150 €.

Commission n°3 : habitat

↳ R 3.1 - Demandes de subventions :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté est informé que le Bureau a approuvé l'attribution de 4 demandes de subventions :

Dossier en financement PLUS ou / et PLAI

- OP HLM de Besançon : 6 PLUS et 1 PLAI - 3, rue Berthoud à Besançon - 14 482,66 € (95 000 F)
- SAFC : 18 PLUS - 29, chemin des Montarmots à Besançon - 27 440,82 € (180 000 F)
- Habitat 25 : 1 PLAI - Lotissement la Pommeraie à Pouilley-le-Vignes - 5 335,72 € (35 000 F)

Dossier en financement PLAI modificatif

- OP HLM de Besançon : 1 PLAI - rue de l'Eglise à Morre - 5 335,72 € (35 000 F)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le nouveau règlement d'appui à la création de logements PST en maîtrise d'ouvrage privée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande de subvention de l'association HDL pour la création d'un logement PST :

- HDL : 1 PST - 11, avenue de la 7ème armée américaine à Besançon - 5 335,72 € (35 000 F)

Commission n°4 : transports et déplacements

↳ R 4.1 - Evolution des titres de transport pour 2002

Au regard des hypothèses présentées et des enjeux définis lors de séances précédentes, à la majorité moins 11 voix contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté décide d'appliquer l'hypothèse haute, modifiée, prenant en compte :

- Un titre « jeune » payant, en remplacement de la carte Diabolo et de la carte scolaire gratuite, au tarif de 6 €/mois (tarif dégressif à 3 €/mois dès le deuxième enfant) ; la gratuité est conservée pour les enfants scolarisés dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ;

- Un titre Euréka gratuit étendu à l'ensemble de la Communauté et géré par les communes (CCAS);
- Un ticket unité sur le réseau périurbain (lignes régulières et Taxis-Verts) au tarif de 0,9 € au lieu de 1,8 € (2,13 € pour les Taxis-Verts) ;
- Un titre Campus à 21 €/mois au lieu de 23 € ;
- Un titre or à 20 €/mois au lieu de 19,5 € .

☞ R 4.2 - Desserte de la Citadelle en période estivale

Au regard des surcoûts et des contraintes techniques, et après avis défavorable de la Commission «Transports-Déplacements», à l'unanimité le Conseil de Communauté émet un avis défavorable sur :

- L'extension de la plage horaire des dessertes diurnes de la Citadelle de 9h à 19h
- L'extension de la période de desserte aux mois de mai et juin

Après avis favorable de la Commission « Transports-Déplacements », à l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur :

- La reconduction de la desserte estivale de la Citadelle selon les modalités et les horaires de 2001 ;
- La reconduction de la desserte des Nuits de la Citadelle selon les modalités de l'année 2001.

☞ R 4.3 - Les plans de déplacements d'entreprise (PDE)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation de la C.A.G.B. au comité de pilotage de l'études PDE ;

Le Conseil de Communauté désigne Jean-Claude ROY, 4° Vice-Président, délégué aux transports et déplacements, pour représenter la Communauté d'Agglomération au Comité de pilotage.

☞ R 4.4 - Réunions de secteurs - information :

Le Conseil de Communauté prend connaissance des comptes rendus des différentes réunions relatives à la restructuration du réseau de transports.

☞ R 4.5 - Réalisation d'aménagements de voirie spécifiques pour le réseau de transport

1. La création d'une voie en site propre, interne au campus, pour les bus :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- le principe de la réalisation de ce tronçon de voie en site propre et de ses aménagements connexes sur le campus ;
- la réalisation d'un avant-projet sommaire détaillant l'ensemble des aménagements ;
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président pour lancer la procédure de demande de subvention et pour signer avec les partenaires co-financeurs les conventions relatives au financement de cette opération d'aménagement

2. La création d'un point d'échanges avenue du 8 mai :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- le principe de la réalisation de ce pôle d'échanges,
- la réalisation d'un avant-projet sommaire détaillant l'ensemble des aménagements,

- l'autorisation à donner au Président pour lancer la procédure de demande de subvention et pour signer avec les partenaires co-financeurs les conventions relatives au financement de cette opération d'aménagement.

↳ R 4.6 - Convention de mandat avec TEMIS pour la réalisation du pôle d'échanges LEDOUX

Face à l'échéance de septembre 2002 et afin d'assurer de façon optimale la cohérence dans l'organisation des travaux de TEMIS conjointement aux travaux du pôle d'échanges, à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de réaliser une convention de mandat de la C.A.G.B. vers TEMIS, pour que le syndicat assure pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon la maîtrise d'ouvrage du pôle d'échanges LEDOUX, la maîtrise d'œuvre devant être réalisée selon les règles établies par le Code des Marchés Publics.

Le Conseil de Communauté autorise également le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

↳ R 4.7 - Allocation de transport scolaire - élèves internes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la création d'une indemnité de transport pour les élèves internes ne pouvant être transportés par le réseau d'agglomération pour l'année scolaire 2001-2002,
- un montant d'indemnité suivant le règlement départemental des transports
- les modalités de mise en oeuvre

Commission n°10 : environnement

↳ R 10.1 - Natura 2000

Les trois sites, un à Besançon et deux à Deluz, ayant été identifiés par des scientifiques comme des habitats naturels présentant des espèces d'intérêt communautaire, à préserver, à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les périmètres proposés au classement NATURA 2000.

Questions diverses

↳ R 12.1 - Modification statutaire relative au périmètre - Extension du périmètre de la C.A.G.B.

A l'unanimité moins deux voix contre, le Conseil de Communauté décide :

- l'extension du périmètre de la C.A.G.B. à deux nouvelles communes : Champoux et Noironte
- d'engager la procédure de consultation des Conseils Municipaux conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

↳ R 12.2 - Modifications statutaires relatives aux compétences - Extension et redéfinition des compétences de la C.A.G.B.

1) « la participation au financement du TGV Rhin- Rhône »

A l'unanimité moins 7 voix contre et une abstention, le Conseil de Communauté décide :

- de modifier l'article 6 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon : en insérant un quatrième alinéa au point 2 « en matière d'aménagement de l'espace communautaire » qui serait :
« la participation au financement du TGV Rhin- Rhône »

- d'engager la procédure de consultation des Conseils Municipaux conformément à l'article L 5211- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales

2) « - aménagement et gestion d'aires de grands rassemblements pour les gens du voyage

- aménagement et gestion d'aires d'accueil et de passage des gens du voyage déclarées d'intérêt communautaire »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- de modifier l'article 6 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon : en insérant un troisième alinéa au point 4 « *en matière de politique de la ville dans la communauté* » qui serait :
« . aménagement et gestion d'aires de grands rassemblements pour les gens du voyage
. aménagement et gestion d'aires d'accueil et de passage des gens du voyage déclarées d'intérêt communautaire »
- d'engager la procédure de consultation des Conseils Municipaux conformément à l'article L 5211- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales

3) « le traitement des déchets et notamment, transfert, transport, tri, compostage, incinération, centre de stockage et mise en décharge des déchets, ainsi que la réalisation et la gestion des déchetteries. »

A l'unanimité moins une voix contre et une abstention, le Conseil de Communauté décide :

- modifier l'article 6 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon : en réécrivant le point 6 « *en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* » qui deviendrait :
« 6. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, le traitement des déchets et notamment, transfert, transport, tri, compostage, incinération, centre de stockage et mise en décharge des déchets, ainsi que la réalisation et la gestion des déchetteries.
- d'engager la procédure de consultation des Conseils Municipaux conformément à l'article L 5211- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales

¶ R 12.3 - Information sur l'opération Ordi-classe

Les écoles de la Ville de Besançon bénéficient d'une mise en réseau qui leur permet, via les réseaux intranet et internet, d'accéder à des logiciels éducatifs communs, des bases de données documentaires, etc...

En s'appuyant sur cette expérience bisontine, à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'étendre ce système à l'ensemble des écoles de l'agglomération et valide l'inscription budgétaire de 76 000 €.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 132

Etaient présents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS - AUDEUX : Florence PERROD (suppléante de Christian SANCHEZ) - AUXON-DESSUS : Michel BITTARD - AVANNE-AVENEY : Jean-Michel BARGOT (suppléant de Jean-Pierre TAILLARD), Joël ROY - BESANÇON : Eric ALAUZET (jusqu'à 21h15), Catherine BALLOT, Denis BAUD (départ 19h15), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Alexandre CHIRIER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER (jusqu'à 21h30), Karine GEIGER, Abdel GHEZALI, P. GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de 20h15), Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Marcel POCHARD, Françoise PRESSE, Michel ROIGNOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Nicole WEINMAN - BEURE : Philippe CHANEY - BOUSSIERES : Michel POULET - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY (jusqu'à 20h15) - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX (à partir de 19h30), Gilbert CANILLO - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANCOIS : Claude PREIONI, Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LA CHEVILLOTTE : Claude SAVONNET (suppléant de Jean PIQUARD) - LA VEZE : Philippe CHANAU - LARNOD : Martine BERGIER, déléguée suppléante - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAMIROLLE : Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Ada LEUCI (suppléante de Denis JOLY) - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, Michel CARTERON (suppléant de Jean-Marie VERNET) - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - OSSELLE : Christophe GRANDJACQUET - PIREY : Robert STEPOURJINE, Claude BARTHOD-MALAT - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - PUGEY : Jean-François HUMBERT (suppléant de Marie-Noëlle CAMBIER) - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - ROUTELLE : Pierre DAGON-LARTOT - SAONE : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Jacques SIFFERLIN (à partir de 20 h) - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET -

Etaient absents : AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT, Jacques CANAL - BESANÇON : Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET, Jean-Loup COLY, Yves-Michel DAHOUI, Emmanuel DUMONT, Françoise FELLMANN, Bernard LAMBERT, Lucille LAMY, Bruno LEGEARD, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Safia N'MINEJ, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Corinne TISSIER - BEURE : Pierre JACQUET - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - PELOUSEY : Jacques TERVEL, Eric GRAVIER - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - THISE : Claude BULLY - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Christelle PETITJEAN

Procuration de vote :

Mandants : Jacques THIEBAUT, Jacques CANAL, Patrick BOURQUE, Jean-Loup COLY, Yves-Michel DAHOUI (jusqu'à 21h30), Vincent FUSTER (à partir de 21h30), Françoise FELLMANN, Bernard LAMBERT, Lucille LAMY, Sébastien MAIRE (jusqu'à 21h15), Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Safia N'MINEJ (jusqu'à 19h15), Denis BAUD (à partir de 19h15), Catherine PUGET, Corinne TISSIER, Pierre JACQUET, Josseline SEITZ, Jacques SIFFERLIN (jusqu'à 20h), Jean-Marie ROTH, Jean-Marie DELACHAUX (jusqu'à 19h15),

Mandataires : André BAVEREL, Yves GUYEN, Françoise PRESSE, Jean-Jacques DEMONET, Vincent FUSTER (jusqu'à 21h30), Jean-Claude CHEVAILLER (à partir de 21h30), Jean-Louis FOUSSERET, Marcel POCHARD, Abdel GHEZALI, Eric ALAUZET (jusqu'à 21h15), Joëlle SCHIRRER, Béatrice FALCINELLA, Catherine BALLOT, Denis BAUD (jusqu'à 19h15), Marie-Marguerite DUFAY (à partir de 19h15) Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Philippe CHANET, Gabriel BAULIEU, Raymond REYLE (jusqu'à 20h), Albert DEPIERRE, Gilbert CANILLO (jusqu'à 19h30)